



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E182654

VALABLE JUSQU'AU 04/05/2027

ÉDITÉ LE

04/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/02/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE

Siret : 881 336 879 00021

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 850010520

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000022203331704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000022203331704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/01/2026

Raison sociale : RENOV ENERGIE

ALLEE FRANCOIS-ADRIEN BOIELDIEU
42000 SAINT-ETIENNE

Téléphone : 04 26 97 70 46

Fax :

Portable : 0649854130

Site Internet : www.renovenergies.fr

E-mail : contact@renovenergies.fr

Responsabilité légale :

BOURDACHE OUHID PRÉSIDENT / EL KASRI YOUSSEF DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/11/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	23/04/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	31/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	31/01/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	31/01/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	31/03/2022
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.